

VILLE  
DE  
PAMBIERS**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DECISIONS MUNICIPALES**

N° : 22-110

**Mise à disposition de  
locaux communaux**

\*\*\*\*\*

7bis rue Saint  
Vincent

\*\*\*\*\*

**GENDARMERIE  
NATIONALE**

Le Maire de la Commune de PAMBIERS,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué sans aucune réserve à sa Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L2122-22 susvisé,

**DECIDE :**

**Article 1er** : La commune de Pamiers met à disposition du PRENEUR un logement de type T4 meublé, situé au deuxième étage d'un immeuble sis 7bis rue Saint Vincent Péri à Pamiers, cadastré section K numéro 3199. La superficie de l'appartement est de 80 m<sup>2</sup>.

**Article 2** : La convention est consentie pour une durée de trois ans, à compter de la remise des clés de l'appartement, soit le 30 septembre 2022.

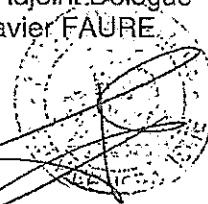
**Article 3** : La mise à disposition de cet appartement est consentie et acceptée au prix de 630,00€ par mois décomposé comme suit :

- loyer : 630,00 euros,
- charges : remboursement de la dépense réelle du bailleur.

**Article 4** : La présente est inscrite au Registre des Décisions Municipales.

Pour extrait conforme au Registre.

Fait en l'Hôtel de Ville, le 29 septembre 2022.

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué  
Xavier FAURELe Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire du présent acte

après transmission en Préfecture le 29 SEP. 2022

après publication le 5 OCT. 2022